

*Syndicat Mixte du
Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur*

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille seize, le deux février à 9h30, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du 25 janvier 2016, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Quatre-Saisons de Saint-Vallier-de-Thiery, sous la présidence de Monsieur Eric MELE.

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2015

Secrétaire de séance : Jennifer SALLES-BARBOSA

Membres en exercice : 60

Membres présents : 33

Absents-excuses : 27

Dont Pouvoirs : 3

Présents(es) :

Eric MELE, Michèle BELLERY, Mireille BOULLE, Catherine BUTTY, Patrick CALEGARI, Claude CEPPI, Roger CRESP, Jean-Pierre DAVID, Patricia DEMAS, Loïc DOMBREVAL (double compétence), Yves FUNEL (double compétence), René GILDONI, Eddie GRITTERET, Valentine GUERIN, Jean-Paul HENRY, Gilbert HUGUES, Isabelle JOHR (accompagnée de Anne MARRON), Gérald LOMBARDO, Claude MARTIN, Serge MAUREL, Myriam NOCERA, Henri PASOLINI, Annie POMPARAT, Jean-Louis PUC CETTI, Denis RASSE, Jennifer SALLES-BARBOSA, Pierre SALLES, Emile TORNATORE, Laurence TRASTOUR-ISNARD, David VARRONE (accompagné de Alain DELLAPINA), Jacques VARRONE.

Pouvoirs :

Georges SEBASTIANI donne pouvoir à Serge MAUREL, Charles-Ange GINESY donne pouvoir à Jean-Pierre DAVID, Bernard KLEYNHOFF donne pouvoir à Jennifer SALLES-BARBOSA.

Absents-Excusés(es) :

Esther AIME, Sylvain ARBAUD, Jean-Claude BONNARD, Henri CHRIS, Marc DAUNIS, Jean-Marc DELIA, , Didier DEMANDOLX, Carolle FEDELICH, Lionel FERRAN, Renée-Paule GACHET, Charles-Ange GINESY (double compétence), Lise GRANT, Bernard KLEYNHOFF, Romain LAFFOURCADE, Jean-Pierre MASCARELLI, Ismaël OGEZ, Jean-François POR THE, Alain RAYBAUD, Georges SEBASTIANI, Jean-Michel SEMPERE, Sébastien SURFARO, Laurent TIRARD, Danièle VAN LOON, Jérôme VIAUD, Marc VIGNAL, Charles WIRTH.

Le Président expose :

Après présentation du budget primitif de l'exercice **2015** et des décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2015**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2015 au 31 décembre 2015**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2015** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Comité Syndical ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2015** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président
Maire de Gourdon



Eric MELE